

**Conseil économique et social**

Distr.: Limitée
11 mars 2005

Français
Original: Anglais

Commission des stupéfiants

Quarante-huitième session

Vienne, 7-14 mars 2005

Projet de rapport

Rapporteur: Olawale **Maiyegun** (Nigéria)

Additif**Questions administratives et budgétaires****A. Structure du débat**

1. À ses 1256^e et 1257^e séances, les 10 et 11 mars, la Commission a examiné le point 10 de l'ordre du jour intitulé "Questions administratives et budgétaires". Pour l'examen de ce point, elle était saisie des documents ci-après:

a) Rapport du Directeur exécutif sur l'esquisse budgétaire consolidée pour l'exercice biennal 2006-2007 de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (E/CN.7/2005/8);

b) Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur l'esquisse budgétaire consolidée pour l'exercice biennal 2006-2007 de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (E/CN.7/2005/9);

c) Note du Secrétaire général sur le projet de programme de travail pour l'exercice biennal 2006-2007 de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (E/CN.7/CRP.5).

2. Une déclaration liminaire a été prononcée par le Directeur général adjoint de l'Office des Nations Unies à Vienne et Directeur de la Division de la gestion. Une déclaration a été faite par l'observateur du Luxembourg au nom des membres de l'Union européenne. Les pays candidats (Bulgarie, Croatie, Roumanie et Turquie) ainsi que les pays du processus de stabilisation et d'association et les candidats potentiels (Albanie, Bosnie-Herzégovine, ex-République yougoslave de Macédoine et Serbie-et-Monténégro) et les membres de l'Association européenne de libre-échange (AELE) (Islande et Norvège), membres de l'Espace économique européen,



se sont associés à cette déclaration. Des déclarations ont également été faites par les représentants de la Fédération de Russie, du Japon, de Cuba et des États-Unis. Des déclarations ont aussi été faites par les observateurs du Canada et de la Bolivie au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

B. Délibérations

3. Le Directeur de la Division de la gestion a expliqué que l'esquisse budgétaire consolidée avait pour principal objectif de permettre l'élaboration d'un budget pour 2006-2007 et qu'elle reposait sur le cadre stratégique pour l'exercice 2006-2007 (A/59/6 Prog. 13)). Il a mentionné en particulier le maintien d'un ratio entre ressources du programme et ressources d'appui de 80 à 20. Il a rappelé que, lors de la réunion intersessions de la Commission tenue le 10 janvier 2005, les États Membres avaient posé un grand nombre de questions intéressantes pendant l'examen du projet d'esquisse budgétaire et que le Secrétariat avait fourni des réponses dans un document daté du 18 février 2005. Dans son rapport (E/CN.7/2005/9), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a félicité le Directeur exécutif pour la qualité, la présentation et la clarté de son rapport. Cela confirme le succès des efforts déployés par le Secrétariat pour prendre en compte de précédentes recommandations dans lesquelles la Commission demandait que les documents budgétaires soient présentés de façon claire et concise. Il avait donné l'assurance que cette économie et cette clarté dans la présentation seraient reflétées dans le projet de budget pour 2006-2007, en particulier dans le rapport devant être présenté à la Commission au cours du troisième trimestre 2005.

4. Le Commission a pris note avec satisfaction du rapport du Directeur exécutif sur l'esquisse budgétaire consolidée pour l'exercice biennal 2006-2007 et des renseignements supplémentaires fournis par le Secrétariat. Il a été noté que l'esquisse serait développée dans la seconde moitié de 2005. L'amélioration des taux d'exécution des projets et les mesures prises par l'Office pour réduire les soldes des fonds ont été salués. À cet égard, l'Office a été encouragé à achever son enquête sur l'état d'exécution des projets, ce qui pourrait contribuer à donner une image plus exacte des soldes des fonds. Il a été noté par ailleurs que l'esquisse budgétaire proposée pour l'exercice biennal 2006-2007 reflétait l'orientation programmatique du cadre stratégique du programme. Un représentant a fait observer que les priorités du programme de l'ONUDC en matière de drogues devraient être fondées sur les mandats de l'Office, en particulier sur ceux qui émanent de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Il a été noté en outre que, compte tenu de la répartition des ressources du budget ordinaire et des fonds extrabudgétaires, les projections pour le budget de l'exercice 2006-2007 devraient être réalistes et s'appuyer sur une évaluation approfondie de la probabilité d'obtenir un financement. Un représentant a déclaré qu'il faudrait que les fonds soient répartis de manière équilibrée entre les programmes concernant le crime et la drogue respectivement. Tout en se déclarant satisfait de la présentation d'un budget

consolidé et intégré, il a noté que cela ne devrait pas conduire à une fusion de la Commission des stupéfiants et de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, étant donné leurs mandats différents et leurs fonctions distinctes.

5. Des représentants ont souligné qu'il était nécessaire d'établir le budget sur la base de prévision de recettes réalistes. Un niveau approprié de contributions au fonds à des fins générales a été jugé essentiel et la présentation d'une résolution sur un financement volontaire adéquat et prévisible a été accueillie avec satisfaction. Il a été indiqué qu'il fallait poursuivre les efforts tendant à rassembler des fonds dans le cadre de la coopération avec des institutions financière internationales. L'amélioration des taux d'exécution des programmes pour 2004 a été reconnue et une nouvelle réduction du solde excédentaire encouragée. Des représentants ont exprimé leur soutien aux recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur la nécessité de contrôler le ratio entre les ressources du programme et ressources d'appui du budget et d'éviter autant que possible le chevauchement des activités avec d'autres organismes des Nations Unies. Certains représentants se sont félicité de la participation croissante de l'ONUDC aux activités relatives au VIH/sida mais ont noté que les réductions prévues dans les domaines de la créations de moyens de subsistance alternatifs ainsi de la prévention et du traitement de la toxicomanie, en particulier en Amérique latine et dans les Caraïbes devraient être réexaminées lors de l'établissement du budget. Un budget d'ensemble axé sur les résultats devrait être présenté pour 2006-2007.

6. Le Directeur de la Division de la gestion a remercié les représentants pour les utiles propositions et orientations qu'ils avaient formulées au sujet du budget. Il a appelé leur attention sur la situation peu encourageante du fonds à des fins générale du programme contre la drogue de l'ONUDC. Il ressortait des projections actuelles qu'il fallait combler d'urgence, en 2005, l'écart de plusieurs millions de dollars entre les recettes et les dépenses. Les dépenses avaient augmenté principalement en raison de la hausse des traitements autorisée par l'Assemblée générale après l'établissement du budget pour 2004-2005, et en raison également de l'effet préjudiciable sur les coûts de la dépréciation du dollars des États-Unis par rapport à l'euro. Les contributions volontaires au fonds à des fins générales qui provenait pour l'essentiel d'un petit nombre de donateurs pourraient chuter de quelque 6 millions en 2005 par rapport à 2004. Un tel recul risque de nuire aux infrastructures essentielles au siège de l'ONUDC et hors siège, ce qui entraverait l'exécution des projets au titre du programme. Le Secrétariat a déjà pris des mesures pour éviter une telle crise. Le Directeur a également expliqué qu'une description plus compète des soldes du fonds serait donnée dans de futurs rapports. Des aperçus du solde à un moment précis ne rendent pas compte de la situation d'ensemble des ressources nécessaires aux projets pluriannuels. Le Directeur des opérations de l'ONUDC a souligné qu'il y avait un grave déficit de ressources dans la demande de la réduction de la demande du budget-programme. Il a été noté que si l'ONUDC n'avait prévu aucune réduction dans le cadre des programmes de développement alternatif dans la région andine le maintien du volume des programmes serait subordonné à la disponibilité des ressources.